

“ L'ÉQUIPE ”

Service d'Appui
à l'Accompagnement
et à la Scolarisation

- Directrice
- Chef de service
- Neuropsychologue
- Éducateurs spécialisés
- Assistante Sociale
- Secrétaire



INFORMATIONS



PBeSL | Pôle Enfance
S.A.A.S

. Maryse LIMOGÉ | Directrice du Pôle enfance
m.limoge@pbsl.fr

. Nathalie LAKOMY | Chef de service
n.lakomy@pbsl.fr

Adresses :
S.A.A.S

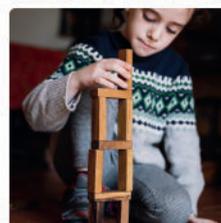
. 10 route de Survaux - 71600 PARAY LE MONIAL

. 16 rue Camille Blanc - 71230 ST VALLIER

Tel : 03 85 81 97 30 | Fax : 03.85.81.46.41

e.robert@pbsl.fr

www.pbsl.fr



LES PAPILLONS BLANCS
D'ENTRE SAÔNE & LOIRE

- Pôle Enfance -

S.A.A.S

Service d'Appui
à l'Accompagnement
et à la Scolarisation

. Bassin Minier - Charolais Brionnais - Bourbonnais

www.pbsl.fr



S.A.A.S

Service d'Appui à l'Accompagnement et à la Scolarisation

POUR QUI ?



Les élèves de 2 à 20 ans disposant d'une notification MDPH et en attente d'un accompagnement au sein d'un : SESSAD, IME, CME, DITEP.

Ce dispositif s'adresse à des élèves présentant une déficience intellectuelle, des troubles de la conduite et du comportement, des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique, pour lequel une première réponse d'accompagnement est nécessaire.

POURQUOI ?

- Soutenir les parcours de scolarisation inclusifs.
- Apporter une première réponse éducative aux élèves en situation de handicap.
- Réaliser une évaluation globale de la situation de l'élève.
- Établir le volet médico-social du PPS.
- S'inscrire en dispositif ressource.
- Accompagner/Coordonner/Animer la démarche de projet de l'élève.

COMMENT ?

Au sein des établissements scolaires, du domicile, lieu de socialisation de l'élève (Centre Loisirs, divers clubs...).

PAR QUI ?

Le S.A.A.S est saisi par l'enseignant référent de secteur dans le cadre d'une procédure élaborée avec l'IEN et le PBeSL.



LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS



- Réaliser une observation, une expertise de l'élève au sein de la classe et de son environnement scolaire en lien avec l'équipe pédagogique et en accord avec les parents ou représentant légal.
- Évaluer les besoins de l'enfant à partir d'une expertise psycho-éducative.
- Soutenir l'élève, l'enseignant, la communauté scolaire et la famille.
- Réaliser des interventions directes (individuelles, collectives) auprès de l'élève et du groupe classe en cohérence avec le plan d'accompagnement élaboré avec les acteurs de l'IEN.
- Associer la famille à chaque étape de la mise en œuvre du projet.

AVEC QUI ?

Les professionnels du S.A.A.S travaillent en étroite collaboration avec :

- L'enfant et sa famille
- L'Éducation Nationale
- Tout professionnel intervenant auprès de l'enfant : Orthophonistes, travailleurs sociaux, CMP, psychologues...